

MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE 2013



LE SIMA COISE

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents

Ses missions ?

Dans le cadre d'une procédure de deuxième **contrat de rivière**, le SIMA Coise va mettre tous les moyens en œuvre pour améliorer **la gestion de la quantité et de la qualité des eaux** de la Coise et de ses affluents. Le syndicat anime, coordonne et suit l'ensemble des opérations programmées à travers cet outil de gestion de la ressource en eau au cours de la période 2008 - 2013.

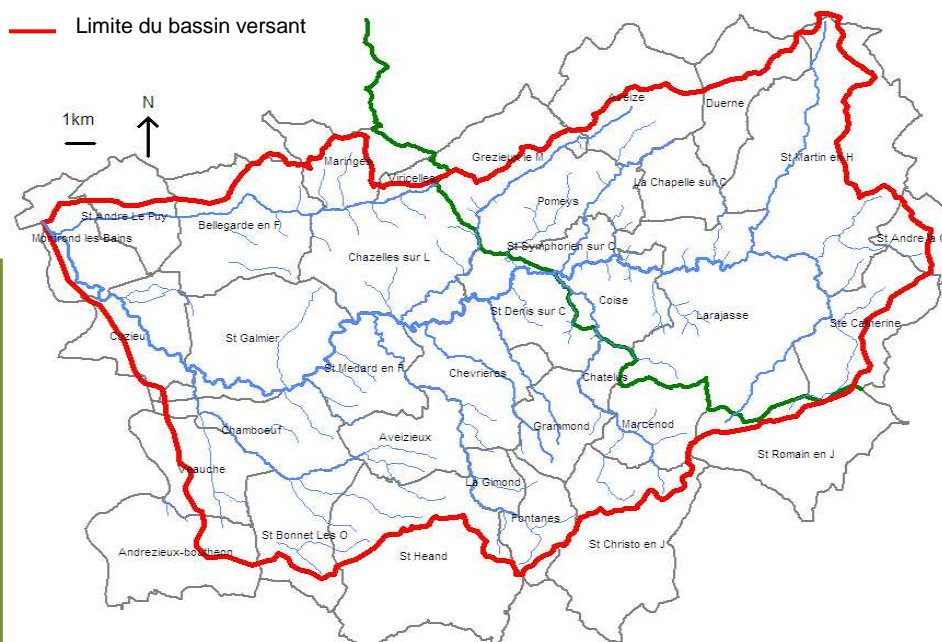
Le bassin versant de la Coise

est le territoire qui est influencé par toutes les eaux de ruissellement ou de rejets divers. Il correspond à l'ensemble de la surface qui alimente la Coise.

Un Contrat de Rivière est un outil qui permet de mettre en œuvre un programme d'actions de gestion de la qualité et de la quantité de l'eau tout en préservant l'activité économique d'un territoire.

Les actions programmées se classent dans 3 volets différents :

- A : Restauration de la qualité de l'eau
- B : Restauration des cours d'eau
- C : Animation et communication



Le projet de Mesures Agro Environnementales sur le bassin versant Coise

Pollution des cours d'eau par les nitrates et les pesticides

Aujourd'hui, des concentrations significatives en nitrates et en pesticides sont relevées dans les eaux des rivières du bassin versant Coise. L'activité agricole est au même titre que les autres activités responsable de la dégradation de la qualité des eaux par les nitrates et par les pesticides.

Second Contrat de Rivière Coise

Le SIMA Coise a tenu compte des différentes sources de pollutions (domestiques, industrielles et agricoles) pour bâtir un programme qui doit permettre de restaurer la qualité de l'eau. La prise en compte de la pollution d'origine agricole était une obligation pour l'acceptation d'un Second Contrat de Rivière

Reconduction de MAE sur le bassin versant Coise

La présence d'un contrat de rivière sur un territoire ouvre le droit aux aides MAE pour les exploitants. Après un 1^{er} programme entre 2008 et 2010, le SIMA Coise et ses partenaires ont choisit de reconduire la MAE pour réduire l'utilisation des herbicides. Cette mesure a donné des résultats intéressants qui répondent concrètement aux enjeux de qualité de l'eau.

MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE 2013

Sur le bassin de la Coise

- ✓ Une démarche volontaire
- ✓ Une aide financière pour encourager vos changements de pratiques dans le respect d'un cahier des charges

MAE pour réduire l'utilisation des herbicides sur les cultures

Quels exploitants ?

Exploitant disposant d'au moins une parcelle le bassin versant de la Coise

Quelles parcelles sont concernées ?

- Les parcelles situées sur les communes présentes sur la carte (au verso)
- Les parcelles de grandes cultures et de prairies temporaires en rotation

Un préalable : Réaliser d'un diagnostic d'exploitation

MAE	Financement
Suivre une formation	90 € / an
Faire un bilan des pratiques phyto une fois /an	10,81 € / ha /an
Réduire l'utilisation des herbicides de 40 % par rapport à une Référence « Monts du Lyonnais »	77 € /ha/an

Une 1^{ère} expérience concluante : De 2008 à 2010, 65 exploitants ont engagé 1 500 ha

- ✓ En 2 ans, une économie de 30 % d'herbicides sur les cultures
- ✓ L'utilisation de produits moins dangereux pour la santé et pour l'environnement
- ✓ Le développement de techniques alternatives
- ✓ Une réponse concrète aux enjeux de qualité de l'eau du bassin de la Coise

Réunions d'information :

Le **mardi 5 février** de 10h à 12h à Chevrières – Salle de la mairie

ou

Le **jeudi 7 février** de 10h à 12h à Saint Martin en Haut - Salle des Arcades – sous la mairie

Ordre du jour :

- Cadres technique et réglementaire de la mesure
- Retours d'expériences
- Inscription pour la réalisation d'un diagnostic d'exploitation

Contact :
SIMA Coise
Justine LAGREVOL
04.77.52.54.57
j.lagrevol@sim-a-coise.fr

www.sima-coise.fr